



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

ACCORD-CADRE DE SERVICES AO/DRH/08-23

1 - DÉNOMINATION ET ADRESSE DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE DE SAINTE-ANNE
Hôtel de Ville - Place Schœlcher
97180 Sainte-Anne
Tél. 0590 85 59 94 / Fax : 0590 85 48 94
Email : commande.publique@ville-sainteanne.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Le Maire, Monsieur Francs BAPTISTE

2 - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant papier et dématérialisés pour le personnel de la Commune de Sainte-Anne.

Lieu d'exécution des prestations : SAINTE-ANNE.

3 – PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4 – CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

4-1 Technique d'achat

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire, fractionné à bons de commande avec maximum sans minimum en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les variantes ne sont pas autorisées.

4-2 Décomposition

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots au motif que l'allotissement risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

4-3 Prix et règlement du marché

Le prestataire est rémunéré par le pouvoir adjudicateur sur les bases suivantes : Application des prix unitaires et forfaitaires tels que fixés dans le bordereau de prix ci-annexé aux quantités de prestations commandées par le pouvoir adjudicateur.

Les prestations sont rémunérées par application des prix du bordereau des prix du présent accord-cadre aux quantités réellement exécutées.

4-4 Durée et délai d'exécution du marché

La durée initiale des accords-cadres est fixée à 12 mois à compter de sa notification.

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois. La reconduction est tacite.

Le délai d'exécution des prestations sera fixé par chaque bon de commande valant ordre de service de démarrage des prestations.

5- RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est publié sur le profil acheteur de la ville.

Il peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.achatpublic.com

6- PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La liste des documents à produire est mentionnée à l'article 5 du règlement de consultation.

Les conditions d'envoi ou de remise des plis sont précisées à l'article 7 du règlement de consultation.

7- ADRESSE OÙ LES OFFRES DOIVENT ETRE REMISES

La procédure est entièrement dématérialisée. Les plis électroniques devront être déposés sur le profil acheteur de la ville : www.achatpublic.com

8- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres devront parvenir à la Mairie de Sainte-Anne au plus tard avant le :

Lundi 26 juin 2023 à 12 heures (heure Guadeloupe).

9 - CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix : <i>Définition et appréciation du critère : Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</i>	50 %
Valeur technique	40 %
Date de livraison	10 %

10- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent poser des questions écrites sur les documents du cahier des charges via la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com.

11- RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Guadeloupe

6 rue Victor Hugues

97 100 BASSE-TERRE

Téléphone : 05.90.81.45.38 - Télécopie : 05.90.81.96.70

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

12- DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

Le vendredi 26 mai 2023.